



Règlement Prix Empreintes 2026

Vous avez été créatif dans vos communications santé cette année ?
Inscrivez vos campagnes les plus créatives et innovantes, nous avons tous envie de voir !

Le PRIX EMPREINTES récompense la créativité de toutes les campagnes ou actions de communication santé, **dont le concept original a été créé en France pour le compte d'un annonceur**, qu'elles soient au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, d'associations de patients ou encore de produits de consommation courante - nutritionnels ou non - et dont la santé est le thème central, quel(s) que soi(en)t le(s) mode(s), discipline(s) ou moyen(s) de communication utilisé(s) (Affichage, Outdoor, Digital, Social Media, Evènement, Vidéo, Audio, Presse, Print, Radio, TV, etc.).

Il est possible d'inscrire une même campagne dans plusieurs catégories à condition qu'elle y soit éligible.

1. PARTICIPANTS

Les Agences de Communication en accord avec leurs Annonceurs. Les Annonceurs en accord avec leurs Agences.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les campagnes inscrites à Empreintes 2025 ne peuvent pas participer à cette édition.

Pour la catégorie 1* : Seules les campagnes parues entre le **01/01/2025 et le 30/06/2026** sont éligibles.

Pour les catégories de 2 à 10 : Seules les campagnes parues entre le **01/06/2025 et le 30/06/2026** sont éligibles.

3. CATEGORIES

1. EMPREINTE DE LA COMMUNICATION MEDICALE PRODUIT*

*Campagnes Produits sous prescription uniquement, **soumises et validées par l'ANSM.***

2. EMPREINTE DE L'EDUCATION MEDICALE

Dispositifs et projets d'éducation médicale à destination des professionnels de santé.

3. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE ENVIRONNEMENT

*Campagnes de sensibilisation, évènement à destination **des professionnels de santé prescripteurs.***

4. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE OTC ET PARAPHARMACIE

Campagnes des produits OTC, nutrition, dermo-cosmétique, complément alimentaire, etc.

5. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PUBLIC

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) à l'initiative d'un organisme public ou d'une association.

6. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PRIVE

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) à l'initiative d'un organisme privé (laboratoires et autres organismes privés).

7. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE/CORPORATE

Campagnes de promotion de l'institution : laboratoires, divisions thérapeutiques, associations.

8. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE

Campagnes à destination de l'international créées en France.

9. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF

Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4×3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale.

9a. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF IA

*Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4×3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale, **produit avec des outils d'Intelligence Artificielle Générative.***

10. EMPREINTE DU FILM CREATIF

Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles.

10a. EMPREINTE DU FILM CREATIF IA

*Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles, **produit avec des outils d'Intelligence Artificielle Générative.***

4. JURY (EN COURS DE COMPOSITION)

Le jury est composé d'une dizaine de professionnel de la Communication santé, répartis comme suit :

- Créatifs d'agences-conseils en communication santé (dont membres du Club AACC Santé et non membre de l'AACC) ;
- Créatifs d'agences-conseils en communication (membre de l'AACC / Autre Club que Santé) ;
- Annonceurs (Direction de la communication, du marketing ou du digital).

Le jury se réunira début septembre 2026. Un(e) Président(e) sera élu(e) en début de séance. Chaque membre aura reçu au préalable, fin juillet 2026, un dossier présentant toutes les campagnes et les grilles de notation préétablies.

5. DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS

Vendredi 26 juin 2026

6. DROITS D'INSCRIPTION

- ❖ **Offre spéciale « Bienvenue » : une réduction de 30%** sur la 1ère campagne inscrite vous sera accordée **s'il s'agit de votre première participation au prix Empreintes** :

Agences membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.650 € HT -30% soit 1.155 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

Agences non membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.850 € HT -30% soit 1.295 € HT
- 2ème et suivantes : 800 € HT par campagne

Tarif EARLY BIRD* jusqu'au 5 juin inclus - Agences membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.500 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

Tarif EARLY BIRD* jusqu'au 5 juin inclus - Agences non membres AACC :

- 1ère campagne présentée : 1.850 € HT
- 2ème et suivantes : 800 € HT par campagne

Conditions EARLY BIRD* : Pour bénéficier de ce tarif, votre/vos dossier(s) complet(s) - Fiche technique, éléments de communication et fiche descriptive - doivent être reçu(s) jusqu'au 5 juin inclus et validé(s) par nos soins. ***Un dossier incomplet ne pourra pas bénéficier du tarif early bird.*** Seul le case study vidéo pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 21 juillet (Aucune prolongation ne sera accordée)

Tarif agences membres AACC (Dossier reçu après le 5 juin) :

- 1ère campagne présentée : 1.650 € HT
- 2ème et suivantes : 800 € HT par campagne

Important : Tout dossier reçu par campagne - Fiche technique, éléments de communication et fiche descriptive - sera officiellement inscrit après validation de notre part. Seul le case study vidéo pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 21 juillet (Aucune prolongation ne sera accordée)

Tarif agences non membres AACC (Dossier reçu après le 5 juin) :

- 1ère campagne présentée : 2.000 € HT
- 2ème et suivantes : 850 € HT par campagne

Important : Tout dossier reçu par campagne - Fiche technique, éléments de communication et fiche descriptive - sera officiellement inscrit après validation de notre part. Seul le case study pourra être transmis ultérieurement, jusqu'au 21 juillet (Aucune prolongation ne sera accordée)

7. ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATEGORIE

- Des prix Or, Argent et Bronze, peuvent être remis dans chaque catégorie selon les votes et délibération du jury.
- Les campagnes font l'objet d'une notation préalable par le jury selon une grille préétablie commune (*Critères d'évaluation : Impact, Pertinence stratégique, attribution à la marque, Créativité-Originalité, Coup de cœur*).
- Sur décision du jury, certaines catégories pourront être regroupées en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Les membres du jury concernés par une campagne ne participent pas aux délibérations et ne votent pas pour leurs campagnes.
- La voix du président du jury compte double en cas d'égalité.

8. RESULTATS

La remise des Prix aura lieu mercredi 30 septembre à 19h00 (Sur invitation) - Le palmarès restera confidentiel jusqu'à cette date.

9. ENVOI DES ELEMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour participer à Empreintes 2026, il convient pour chaque campagne présentée de renseigner et transmettre obligatoirement via la plateforme dédiée :

- **LA FICHE TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE**
Signée par l'agence avec l'accord de l'annonceur au préalable (pour l'exploitation de la campagne dans la presse professionnelle médicale, marketing-communication, site internet et cérémonie de remise des prix).
- **LES ELEMENTS DE COMMUNICATION UTILISÉS (*A insérer à la fin du formulaire de la fiche technique*) :**
 - Visuel(s) : format JPEG, pdf ou png Haute résolution (**sans traits de coupe**) + Affiche format A0 300 DPI 84,1×118,9 (**sans traits de coupe**)
 - Films TV, bannières, site internet et tout éléments de communication : format mpeg4 résolution 800×600 ET 1920×1080.

A noter :

Un case study au format vidéo d'1mn15 maximum est fortement conseillé lors de l'inscription de la campagne. Il ne se substitue pas à la fiche descriptive ni à l'envoi des éléments de communication. **Toute vidéo plus longue que 1mn15 ne sera pas acceptée.** Ce case study vidéo sera diffusé lors de la cérémonie de remise des Prix dans le cadre du palmarès 2026.

Vous avez jusqu'au 21 juillet pour nous transmettre le case study. Aucune prolongation ne sera accordée.

- **LA FICHE DESCRIPTIVE DE LA CAMPAGNE**

Pour toute question concernant votre inscription dossier campagne et accompagnement, n'hésitez pas à contacter Laurence Dotte

ldotte@aacc.fr - 07 50 74 53 13

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles que vous êtes amenés à fournir, sur les formulaires AACC en ligne, peuvent donner lieu à un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à un droit à la portabilité. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans. Pour exercer ce droit, écrire à l'adresse suivante : AACC - 4, rue Royale - 75008 Paris »